

À LA UNE

« Loi de simplification : un projet qui, en l'état, mettrait en danger le commerce et les commerçants ! »

Comme vous le savez tous, cela fait des mois qu'il est question de simplification dans le débat public. Plusieurs mois que tout le monde a conscience que celle-ci représente la seule issue pour permettre l'investissement et dynamiser la transformation de nos secteurs d'activité et entreprises et faire face aux multiples changements de notre société, dont ceux de la consommation et du commerce.

En parallèle, nous savons qu'il n'y a aucune autre issue pour fluidifier et accélérer les projets des acteurs économiques puisqu'il n'y a plus d'argent public aussi bien nationalement que dans les collectivités locales.

Tout le monde le sait, donc nous devrions tout faire pour simplifier.

En parallèle, que se passe-t-il vraiment ?

Pour le commerce, qui attend toujours la mensualisation des loyers commerciaux pour libérer de la trésorerie, la menace de complexification se profile.

En effet, si le projet de loi voté à l'Assemblée nationale devait s'appliquer, nous aurions réussi à complexifier comme jamais jusqu'ici, l'activité et le développement du commerce et des commerçants.

Ce texte comprend en effet une multitude de dispositions qui visent à soumettre à autorisation préalable (c'est à dire une décision de la commission nationale d'équipement commercial -CDAC-), une multitude de projets qui vont de l'ouverture de restaurants en passant par les magasins alimentaires mais aussi les chaînes de magasins de plus de 20 magasins, puis, pour finir toute surface d'entrepôt de plus de 800 m² sous prétexte qu'il serait utilisé pour le e-commerce.

Objectivement, c'est vraiment n'importe quoi et il est probable que juridiquement tout ceci ne vaille pas grand-chose en termes de règles de concurrence et de liberté d'entreprendre en France comme en Europe. Mais pour autant, ces mesures sont dans le texte et il va falloir les en sortir.



Cela montre surtout l'illusion et l'erreur majeure d'analyse et de compréhension de ce qui se passe dans le commerce ; une méconnaissance totale de ses fonctionnements et de ses enjeux : se transformer vite.

En effet, certains pensent à nouveau qu'il suffit de bloquer quelques formes de commerce et d'entreprises pour protéger les villes et le commerce dit indépendant. Mais, c'est tout le contraire !

Nous sommes tous d'accord qu'il n'y a plus la place pour la création de grands espaces de commerce, sauf exception dans les villes bénéficiant d'importantes croissances démographiques. Mais, cela suppose donc qu'on accélère et dynamise la transformation et la modernisation de l'existant. Et, alors qui le fera à part les acteurs du commerce que ce soit directement ou indirectement à travers leur capacité à payer des loyers ?

Par ailleurs, on le sait l'attractivité de l'offre, donc le générateur du déplacement des consommateurs, passe par une diversité de l'offre et la présence de locomotives qui sont très souvent sous enseigne.

Aujourd'hui, la vacance commerciale se redéveloppe. Elle inquiète à juste titre les élus locaux mais la tentation erronée serait de penser que la solution passe par la capacité des élus à contrôler l'activité économique et les projets. C'est une illusion. La capacité du commerce physique de résister et d'être toujours là demain passe par son agilité et sa capacité réelle d'investir aussi vite que possible dans ses transformations. Aujourd'hui, les plus agiles sont Amazon et les plateformes asiatiques. Elles ne sont pas confrontées aux difficultés de s'adapter ville par ville, lieu de commerce par lieu de commerce, elles pilotent à distance sans délai.

Face à cela, certains voudraient croire que mettre en place encore plus de règles sauverait le commerce local ! En fait, cela risque d'avoir l'effet contraire. Les magasins, notamment ceux assez grands pour créer du trafic mettront plus de temps à ouvrir, contribuant ainsi à l'augmentation de la durée pendant laquelle les locaux sont inexploités donc à la spirale infernale de la vacance commerciale. Par ailleurs, pénaliser l'ouverture d'un magasin parce que son enseigne ou la franchise a plus de vingt magasins est un non-sens

total et ne ferait que figer le secteur ! Ces dispositions sont vraiment très inquiétantes.



©(Archives NR, Jérôme Dutac)

Par ailleurs, le commerce est une activité économique. Il ne s'agit pas d'ouvrir des musées subventionnés, l'enjeu n'est donc pas de contrôler leurs ouvertures par des commissions dont les critères de décision seront plus ou moins objectifs mais de créer les conditions de leur viabilité économique. Choisir l'exploitant ! Ce serait le rêve affiché de certains élus mais avec quel réalisme ? Excusez-nous mais plus encore quelle compétence ? Bien sûr, on peut avoir des souhaits, des préférences, voire une vision. Mais en fait, seuls deux critères font référence : le chiffre d'affaires potentiel et réel, et les coûts d'exploitation permettent-ils au magasin d'être viable durablement, et les consommateurs seront-ils assez nombreux donc ? Et, est-on capable de leur assurer une clientèle dans le temps (accessibilité, attractivité, sécurité ...) ? Vouloir tout contrôler administrativement dans les activités économiques n'a jamais fonctionné et ne fait qu'aggraver les conséquences en protégeant pour un temps des rentes de situation mais en ruinant toute idée de dynamique, d'innovation et d'investissement. Ou alors, il s'agit de décision clientéliste mais jamais l'argent public ou la décision publique ne permettra à une activité économique non rentable de survivre durablement !

Aujourd'hui, nous devons faire face à la réalité, non au rêve. Il est déjà très difficile de convaincre des investisseurs d'investir dans le commerce et en France compte tenu des incertitudes et des

évolutions du contexte de consommation. q Aucune personne un peu sensée ne peut croire que c'est en ajoutant des règles, de l'incertitude, des délais et des coûts que l'on parviendra au seul objectif que nous devons partager, nous les défenseurs du commerce de toutes sortes : assurer la survie et le développement du commerce physique dans les territoires partout en France. Certainement pas, d'un côté le canal Web et les plateformes sont souples et agiles et se développent à leur rythme, de l'autre, certains en sont encore à la croyance ou à la volonté de faire croire, que mettre en œuvre des règles pour contrôler davantage sauverait les magasins et le commerce physique !!



[@https://fr.wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org)

Occupons-nous des vrais sujets : l'agilité du commerce (la cession de magasins ou de baux par exemple ; **les clauses d'activité plus flexibles** dans les baux), **l'accessibilité des lieux** pour créer de l'activité pour les commerçants, la mixité de l'offre pour qu'elle soit attractive avec le rôle fondamental des enseignes, les niveaux et évolutions des loyers commerciaux adaptés à l'activité réelle du commerce... **Ne revenons pas à des approches totalement dépassées de rigidité et d'administration du commerce**, ou alors cela donnera raison à ceux qui clament que la proximité réelle c'est le e-commerce. En effet, ne suffit-il pas se faire livrer chez soi sans bouger !

Une vraie « proximité » ! Absurde, mais une conséquence possible de la rigidité et de l'immobilisme.

Terminons par la logistique. Une petite musique qui revient régulièrement. Cette fois, on voudrait soumettre à AEC, les créations de locaux logistiques de plus de 800 m² sous prétexte qu'ils serviraient au e-commerce. Mais, c'est oublier tout d'abord que pour être bon dans l'omnicanal, le commerce a besoin d'entrepôts pour une logistique efficace, agile et répondre aux besoins des consommateurs, mais aussi des magasins. **Qui pense que l'entrepôt d'une enseigne est destiné à traiter des sujets e-commerce et autres de magasins.** C'est totalement méconnaître le fonctionnement opérationnel du commerce. Qui pense que cela améliorera l'avenir du commerce en bloquant ces nouveaux espaces logistiques nécessaires à la mutualisation croissante de la livraison du dernier km ? Qui pense qu'en voulant s'attaquer à Amazon ou autre plateforme, une telle mesure serait efficace sans toucher encore plus les autres commerçants ? Cela rigidifierait les réponses des commerçants mais aussi des villes pour organiser au mieux les flux à l'avenir et, objectivement Amazon, Shein et Temu s'en fichent, elles feront autrement. Pour finir, sur quels critères une commission en CDAC pourrait-elle décider d'autoriser ou non un local logistique de 1000 m², absurde !

Espérons donc que nos députés et sénateurs qui devront examiner le texte en commission mixte paritaire en septembre aient conscience du danger qui se profile pour nos commerces et reviennent au seul objectif du texte, simplifier !!

Nous en appelons à leur bon sens et à leur responsabilité, et nous avons confiance.